

Liste de commentaires et questions à adresser en réponse à la consultation public sur la demande d'essai en champ de peupliers OGM 2014-2021

La demande est disponible ici. Le dossier technique est disponible ici.

La **consultation publique (jusqu'au 7 mars 2013)** s'organise en 3 rubriques, autorisant chacune un commentaire ou une question de 4000 caractères maximum. Il vous est également possible d'uploader des documents complémentaires.

1. Ci-dessous veuillez trouver une liste de questions et commentaires relatifs à cet essai, que vous pouvez reprendre tels quels ou desquels vous pouvez vous inspirer pour nourrir votre propre réflexion/recherche, répondre à la consultation et faire part de vos éventuelles objections par rapport à cet essai. **Votre commentaire ou question sur l'évaluation des risques ("biosécurité") du dossier (santé humaine ou animale, toxicité, allergie, impact nutritionnel, environnement,...) :**
 - a) Ces peupliers OGM contiennent un gène marqueur de résistance aux antibiotiques, appelé npt-II. Comment le transfert horizontal des gènes est-il arrêté ou contrôlé ?
 - b) La modification possible de l'allergénicité du pollen des peupliers OGM a-t-elle déjà été étudiée ?
 - c) Dans les avis du Conseil de Biosécurité et du Ministre Magnette en 2009, relatifs aux premiers essais de peupliers OGM en plein champ, il était fortement recommandé d'effectuer des recherches de terrain supplémentaires concernant les effets sur les organismes du sol et les insectes. Ces recherches ont-elles déjà commencé ? et le sérieux y joue-t-il un rôle dans l'admission d'un second champ de peuplier ?
 - d) Les effets des peupliers OGM sur les insectes mangeant des feuilles et sur les microorganismes ont-ils déjà été étudiés? Si oui, dans quelle étude ? Qu'en est-il de l'interaction possible avec les mammifères ? Est-il vrai que de nouvelles propriétés biochimiques de la lignine-biosynthétisée ont été découvertes et que le rôle des enzymes est encore peu clair ? Quels tests restent-ils à faire prioritairement en laboratoire ?
 - e) Un des effets secondaires imprévus de la modification d'un gène impliqué dans la synthèse de lignine est que la couleur des branches change nettement. Y a-t-il d'autres effets secondaires inattendus et comment sont-ils mesurés?
 - f) Dans les tests de terrain, une différence est-elle faite entre l'évaluation des risques et la gestion des risques. Qui est responsable pour cette dernière ?
 - g) Y a-t-il un contrôle par plante durant lequel le transgène est exactement retrouvé dans l'ADN, et quels sont les effets possibles de cette position d'insertion spécifique ?
 - h) Dans l'annexe 1, page 5, le VIB écrit : "Et si on avait déjà parlé d'autres interactions (indirectes) avec les organismes non ciblés par rapport à leur lignée parentale, alors ces interactions, selon toute vraisemblance, ne seraient pas différentes de celles des mutations de lignine survenant dans la nature. » Une telle déclaration ne laisse-t-elle supposer DE FACTO qu'aucune différence ne PEUT exister entre les peupliers génétiquement modifiés et les conventionnels ?
 - i) Les impacts des ces peupliers OGM sur , par exemple, les oiseaux, les lapins et les souris des champs ne devraient-ils pas constituer une source de préoccupation ?
 - j) Conformément au principe « étape par étape », il semblerait logique d'étudier les effets de la modification génétique du peuplier sur la méiose (division

cellulaire), en particulier du point de vue de la biosécurité. Cette étude de laboratoire a-t-elle déjà commencé ? Quels en sont les résultats ?

- k) Qu'advient-il des feuilles mortes (à l'automne) des peupliers OGM quand elles tomberont ? Ces dernières pourront-elles être dispersées librement ? Comment les éventuels effets sur la vie du sol, les oiseaux, les mammifères et les insectes seront-ils mesurés ?
- l) En 2008, nous trouvons le commentaire suivant dans un dossier d'expertise du conseil de biosécurité relatif au premier test de terrain sur le sanglier. "As an expert, I cannot accept a field trial without a correct preparation by a thorough study of the scientific literature. Moreover, if this trial doesn't contribute to a learning process on risk, it leads to a potential paradoxical lock in as eventual positive technological results will be impaired by insufficient knowledge on risk issues". Une réponse a-t-elle jamais été apportée ?

2. Votre commentaire ou question sur la procédure d'autorisation de l'expérimentation prévue dans le dossier (qui évalue, comment, critères pris en compte, qui autorise, conditions d'autorisation, implication du public,...) :

- a) L'Arrêté Royal du 24 Février 2005 exige, dans son article 12c, un plan de surveillance « pour pouvoir détecter les effets de l'introduction des OGM sur la santé humaine ou l'environnement ». A ce propos, quel plan de surveillance sera mis en place pendant l'essai sur le terrain ? Sera-t-il suffisant et respectera-t-il l'esprit de l'article de l'A.R. susmentionné ?
- b) En 2009, le Ministre Magnette posait 15 conditions à son approbation pour le premier champ de peupliers à Zwijnaarde. Seront-elles été respectées ?
- c) Les ministres compétents ont-ils le devoir de répondre aux questions que les minorités adressent au Conseil de biosécurité ? Un juge de Gand a suggéré, dans un arrêt, que la légalité du champ de pommes de terre OGM était controversée.
- d) Quelle importance est donnée aux questions et commentaires de la consultation publique ? Les responsables de la consultation sont-ils légalement tenus d'apporter une réponse précise à toutes les questions posées ? Les ministres compétents doivent-ils en tenir compte dans leurs avis. Les ministres peuvent-ils formuler un avis négatif par rapport à la demande d'essai en champ, basé sur les remarques des chapitres 2 et 3 (au sujet des procédures participatives, des travaux du conseil de biosécurité, des effets de la commercialisation sur les gens et le milieu, de la plus value sociale, etc) ?
- e) Quelle est la représentativité de la consultation publique ? Existe-t-il une participation effective des citoyens, des agriculteurs, des scientifiques, des collectifs, des ONG dans le débat sur les OGM ? Qu'en est-il du rôle des agriculteurs biologiques et des apiculteurs dans le processus de consultation ? Ils sont en effet directement impliqués. Ne devrait-on pas également avoir, à côté de l'évaluation scientifique, une évaluation sociale de la dissémination des OGM ? Et si oui, via quels canaux cela devrait-il être fait ?
- f) La Belgique, en tant que membre de la 8ème conférence internationale sur la biodiversité de Curitiba (Brésil), et par rapport à la question OGM, a approuvé le principe de précaution. La déclaration finale de cette conférence fait référence explicitement au principe de précaution relatif aux tentatives d'introduction d'arbres génétiquement modifiés dans notre écosystème. Le principe de précaution ne s'applique-t-il pas à cette expérimentation-ci qui invite explicitement à un retour

rapide sur investissement économique de cette recherche sur les OGM et la mise en œuvre généralisée de ces arbres, par la Ghent Bio-Energy Valley et ses partenaires industriels?

- g) *L'impartialité et l'indépendance* des membres du conseil de biosécurité sont-elles vérifiées et établies? Je trouve très préoccupant que certains membres du conseil sont directement liés avec les demandeurs des essais en champs?
- h) Le ministère flamand de l'agriculture ou d'autres ministères, exercent-ils une quelconque pression sur la décision relative à cet essai ? Est-ce-que cette pression ne menace pas le caractère démocratique de la prise de décisions sur les OGM en Belgique et en Flandre ?
- i) Quelle est l'influence des multinationales comme Cargill, Stora Enso, Suez sur cet essai ? Il y a des références explicites aux applications économiques pour « Ghent Bio Energy Valley », où ces multinationales jouent un rôle non-négligeable. Quelle est leur influence possible, directe ou indirecte, sur le projet fer de lance de l'université de Gand : « Biotechnology for a sustainable economy ? »
- j) En quoi consiste la collaboration avec *Energypoplar* exactement ?

1. Votre commentaire ou question générale sur le dossier (avantages, impact économique, question liée à la commercialisation,...) :

- a) Quels sont les impacts possibles sur *les abeilles et le miel*, une fois que de tels peupliers OGM seront commercialisés et que leur pollen sera disséminé dans la nature?
- b) Est-ce-que la coexistence entre peupliers non OGM et OGM est possible après commercialisation des peupliers OGM, sans risque de contamination des peupliers conventionnels? Est-ce qu'un suivi de l'interaction entre champs OGM et champs conventionnels est réalisable, techniquement et économiquement ? Si oui, qui payera ce suivi ?
- c) Quelle est la probabilité que cette technologie fasse l'objet de dépôt de brevets ? Quels sont les retombées économiques et juridiques attendues liées au brevetage de tels peupliers ?
- d) De nombreux rapports mettent en garde contre l'introduction en milieu naturel d'arbres génétiquement modifiés. Ces rapports soulèvent également la question des effets de la culture des biocarburants sur l'homme et l'environnement, tant au Nord qu'au Sud. Est-ce-que cela pourrait être pris en compte par les ministres compétents dans leur décision/avis ? Quelques questions concernent notamment l'augmentation possible durejet des émissions des gaz à effets de serre, une perturbation de la dynamique des populations des organismes dégradant le bois, une balance désavantageuse du carbone du sol, une modification des résistances des peupliers contre les stress (a)biotiques, une croissance retardée des peupliers, une instabilité génétique des peupliers à long terme, des effets sur la qualité de l'eau souterrain et du sol, des risques accrus d'insécurité alimentaire, un impact sur le droit à l'alimentation.
- e) Est-ce-que nous voulons d'une société investissant dans les OGM pour l'agriculture de demain ? Est-ce-que nous pouvons justifier cela d'une manière sociale, éthique et écologique ? Est-ce-que cela nous rapprochera d'un monde durable et juste ? Quels sont les risques d'une introduction future à grande échelle des arbres génétiquement modifiés ? Est-ce-que nous avons la volonté, en tant que Société, de prendre de tels risques ? Qui va s'occuper des coûts en cas de problèmes ?

- f)** Est-il vrai que le pollen des peupliers OGM cultivé en plein air peut se propager sur des centaines de kilomètres (par exemple via les cours d'eau), et peut se croiser avec les espèces indigènes ? Si oui, comment pouvons-nous suivre et identifier cette contamination ?
- g)** Le gouvernement flamand semble vouloir investir dans l'agro-industrie, la biotechnologie et les biocarburants pour une économie verte et innovatrice. Ces choix d'investissements ne devraient-ils pas faire l'objet d'un débat de société ?
- h)** Dans le dossier public nous pouvons lire : « Vu la longue durée de génération des arbres, il est difficile de prédire aujourd'hui précisément ce que pourraient être les effets à long terme quand les caractéristiques modifiées se retrouveront dans la nature. Etant donné que des arbres avec des modifications comparables de la lignine existent déjà dans la nature, nous nous attendons à ce qu'il n'y ait pas de changements dans l'interaction avec le milieu naturel » (pg4) Quelle est la fiabilité scientifique d'une telle affirmation ?